Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

Direction Départementale du Nord

AUTORISATION

La Direction Départementale d'Education du Nord, dans le but d'encourager un enseignement préscolaire de qualité, autorise l'ISTEAH à faire fonctionner le Centre de la Petite Enfance à la 3ème Section Communale Génipaller, District Scolaire de Milot, pour une période de deux (2) ans.

Il demeure entendu qu'un permis définitif de fonctionnement lui sera octroyé après l'étude du dossier complet dudit Centre par les Instances compétentes.

En foi de quoi, la présente lui est délivrée pour servir et valoir à telles fins que de droit.

Fait à Cap-Haïtien, le 16 Septembre 2016

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DEPARTEMENTAL DU NORD MENFP ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Maurice FIRMIN
Directeur Départemental